Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260306-DEL5_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 13

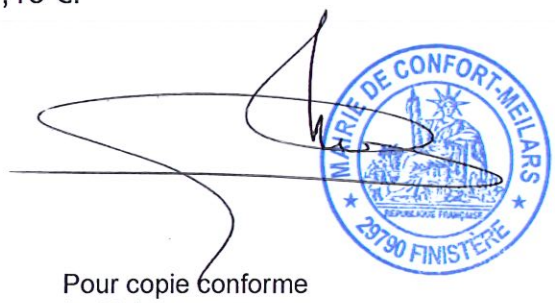
L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 2 mars 2026
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Jean Yves QUÉRÉ, excusé.
Secrétaire : Mme Anne Marie CLAQUIN.

N°2026/005 – Cotisation à l'Association des Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales (AMF 29).

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales (AMF 29) pour un montant de 331,13 € (876 habitants (population totale au 1er janvier 2026) X 0.378 € (taux de cotisation)).

Cette adhésion départementale comprend également un accès à tous les services de l'AMF nationale (note d'analyse juridique en accès réservé, simulations, outils pratiques et avis juridiques sur consultation directe…).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **DÉCIDE** d'adhérer à l'AMF29 pour un montant de 331,13 €.



Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU